

L'événement

Qu'ils soient bibliothécaire ou agent d'entretien de la voirie, aide à domicile ou assistant social, ils sont près de 2 millions à être concernés par cette disposition de la loi de transformation de la fonction publique. L'harmonisation du temps de travail à 1 607 heures annuelles, qui devra être effective au plus tard au 1^{er} juillet 2022 dans les municipalités et métropoles, et dont les protocoles locaux sont en cours de négociation un peu partout en France, est loin de passer comme une lettre à la poste. De Paris à Toulouse, en passant par Châtelleraut, Reims ou Aubagne, la colère des agents monte contre l'application de cette mesure synonyme d'augmentation du temps de travail pour un grand nombre d'entre eux. Ce mardi, la CGT appelle les fonctionnaires à la grève et à la manifestation dans plusieurs villes de France. Le dernier rapport d'activité sur l'état de la fonction publique estimait à 1 587 le nombre d'heures annuelles travaillées dans les collectivités territoriales, soit une durée hebdomadaire inférieure aux 35 heures légales.

20 jours de congé en moins pour certaines catégories

Un privilège coûteux et infondé du point de vue du gouvernement, un conquis social légitime pour les agents et les syndicats qui se mobilisent depuis plusieurs semaines. « Il y a évidemment la question des métiers pénibles, où les agents ont des ports de charges ou autres contraintes physiques, du travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés », explique Natacha Pommet, secrétaire générale de la fédération CGT des services publics. « Mais on oublie souvent que le niveau de productivité qu'on demande aux agents administratifs - qui se retrouvent de plus en plus à occuper un poste et demi, voire

deux postes - représente aussi un facteur de pénibilité », précise-t-elle. Au-delà de l'aggravation des conditions de travail que constituerait cette augmentation du temps de travail - qui, d'après la CGT, pourrait aller jusqu'à 20 jours de congé en moins pour certaines catégories -, la syndicaliste rappelle que cette mesure vise pour le gouvernement à supprimer « entre 45 000 et 50 000 emplois ». Pour les agents, dont les grilles de rémunération les plus basses commencent toujours en dessous du Smic, le surcroît de congés dont ils bénéficient jusqu'ici permet en outre de compenser la faiblesse des salaires. « Entre le gel du point d'indice depuis plus de dix ans et l'inflation,

UN TEMPS DE TRAVAIL SOUS-ESTIMÉ

D'après un rapport de la Cour des comptes de 2020, 6,2 millions d'heures supplémentaires effectuées par les agents de la fonction publique territoriale ne sont ni payées ni récupérées mais stockées.

75 %

C'est la part des fonctionnaires territoriaux appartenant à la catégorie C, la moins bien rémunérée, selon l'Insee.

SERVICE PUBLIC

Les agents territoriaux refusent une régression historique

Depuis plusieurs semaines, les fonctionnaires municipaux et métropolitains se mobilisent contre l'allongement de leur temps de travail sans compensation financière. À l'appel de la CGT, nombre d'entre eux seront à nouveau en grève dans toute la France, ce mardi.

« IL EST INACCEPTABLE QUE LES TERRITORIAUX SERVENT DE VARIABLE D'AJUSTEMENT COMPTABLE. »
LA CGT DES SERVICES PUBLICS.

les fonctionnaires ont perdu 18 % de pouvoir d'achat depuis le début des années 2000 », souligne Natacha Pommet.

Afin de contrecarrer cette régression historique pour les fonctionnaires, certains élus ont décidé de résister aux injonctions gouvernementales. C'est le cas de neuf élus communistes du Val-de-Marne, dont les maires de Bonneuil-sur-Marne, Chevilly-Larue, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif et Vitry-sur-Seine, qui ont annoncé fin février qu'ils engageraient avec les organisations syndicales de leurs communes des négociations pour atténuer l'impact de la loi de transformation de la fonction publique. Le

10 mars, l'Association nationale des élus communistes et républicains a à son tour pris position, disant se tenir « aux côtés des fonctionnaires et des organisations syndicales pour défendre leurs droits et demander l'abrogation de cette loi ». « Les maires ont encore le pouvoir de limiter la casse en ayant recours aux sujétions particulières », explique Karim Lakjaa, représentant CGT à la ville de Reims et au Grand Reims. S'appuyant sur une cartographie des risques physiques et psychosociaux auxquels sont exposés divers métiers de la fonction publique territoriale, son syndicat a remis aux collectivités un projet de 68 pages justifiant l'attribution de jours de congé supplémentaires au titre de ces fameuses « sujétions particulières », qui restent à discrétion des maires. •

LOAN NGUYEN

« Ce que va faire cette réforme, c'est augmenter les arrêts maladie »

Katia Jamain

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem) à Châtelleraut (Vienne)

Atsem depuis plus de trente-trois ans à Châtelleraut, Katia assiste les enseignants de maternelle dans une diversité de tâches. Accueil, animation, entretien, surveillance des enfants à la cantine, les Atsem sont « ultrapolyvalentes », explique la syndicaliste CGT. « Et nous devons souvent suppléer le manque d'AVS (auxiliaires de vie scolaire qui accompagnent des enfants en situation de handicap - NDLR) », précise-t-elle, estimant cette variété à la fois « enrichissante » mais aussi un facteur d'épuisement. « On fait beaucoup de gestes répétitifs, parfois il faut porter les enfants. Mais il y a aussi la fatigue psychologique : le bruit, les enfants qui sont de plus en plus difficiles à gérer, d'autant que je travaille en REP, où les familles rencontrent des difficultés sociales importantes », énumère-t-elle. Le contexte pandémique a encore alourdi sa charge

de travail, avec la nécessité de mettre en œuvre un protocole sanitaire qui demande « encore plus de nettoyage, et le port du masque ». Chaque semaine, c'est près de 38 heures de ce travail harassant qu'elle produit, moyennant de nombreux jours de repos pour récupérer. « Heureusement qu'on a une coupure le mercredi. Quand je débauche, je vois bien que je m'endors sur mon canapé à 13 h 30. » L'application de la réforme Dussopt se traduirait pour elle par une perte de 20 jours de congés. « Moi, il me reste deux ans à faire avant de partir à la retraite, mais c'est aussi pour les autres que je me bats. Les autres filles, elles se disent qu'elles vont mourir au travail. Tout ce que ça va faire, c'est augmenter les arrêts maladie », estime Katia. Pour cette fonctionnaire, qui touche 1796 euros net en fin de carrière, cette augmentation de temps de travail sans aucune compensation montre aussi à quel point la pénibilité de leur métier est sous-estimée. « Il faudrait que les Atsem soient reconnues catégorie active pour nous permettre un départ anticipé à la retraite », plaide-t-elle. Mais aussi une augmentation des moyens pour qu'il y ait « au moins une Atsem par classe à temps plein ». •



DES AGENTS SOUS-PAYÉS

« Le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux est inférieur de 400 euros net par mois par rapport au privé. »

Association nationale des élu-e-s communistes et républicains

DE NOMBREUSES MANIFESTATIONS PRÉVUES

Depuis maintenant plusieurs semaines, appels à la grève et manifestations se multiplient partout en France, la plupart du temps à l'initiative d'intersyndicales. Ce mardi, c'est à l'appel de la seule CGT qu'une manifestation régionale des agents territoriaux d'Île-de-France se tiendra à 13 h 30, place Jacques-Bainville, à Paris. Au Havre, la CGT donne rendez-vous aux grévistes à 8 heures devant la mairie.

À Reims, le syndicat invite les fonctionnaires à se rassembler à 10 heures sur le parvis de l'hôtel de ville. À Dieppe, la CGT et la CFDT appellent à manifester à 10 heures devant la mairie. À Aubagne, la CGT prévoit un débrayage entre 15 heures et 17 heures.

À Toulouse, c'est en intersyndicale CGT-SUD-FSU que les agents comptent se faire entendre, vendredi à 10 heures, square Charles-de-Gaulle, lors du conseil municipal. Une effervescence partout dans l'Hexagone qui ne semble pas près de s'arrêter.



Julien Lottin/Hans Lucas

Danièle Troare
Agente d'enquête au centre communal d'action sociale (Ccas) de Reims (Marne)

« Toute une vie au service des autres », à 61 ans, c'est comme ça que Danièle

résume son parcours. Initialement aide-soignante, cette fonctionnaire de catégorie C et militante CGT s'est reconvertie en 1986 comme agente d'accueil, puis agente d'enquête au Ccas de Reims, toujours dans l'idée « de donner à l'autre une image de lui-même qui soit digne, de le recon-

naître en tant qu'être humain ». Concrètement, elle reçoit les usagers pour les accompagner dans leurs demandes d'aides sociales dispensées par la municipalité. « On doit à la fois être à l'écoute des demandeurs tout en répondant aux injonctions de la collectivité. On doit jongler avec ça, et parfois ce n'est pas facile : les usagers se révoltent. J'ai déjà été menacée de mort. On a déjà eu des fous furieux qui ont pris les chaises pour tout casser », explique Danièle.

Des tensions difficiles à gérer face auxquelles les agents comme elle se sentent bien seuls. « La hiérarchie, mon médecin, tout le monde m'a dit : soit il faut prendre sur vous, soit il faut vous mettre en arrêt, mais ce n'est pas une solution », regrette-t-elle. En 2018, elle fait un burn-out. « Ou je me foutais en l'air, ou je faisais un malheur au Ccas. La nuit, je rêvais que je faisais tout sauter », lâche-t-elle. Actuellement en procédure

devant le tribunal administratif pour faire reconnaître cet épisode en maladie professionnelle, elle estime néanmoins que l'ensemble des conditions de travail se sont légèrement améliorées depuis la mise en place d'un système de prise de rendez-vous et une réorganisation spatiale du Ccas. Des progrès qui n'empêchent pas la fonctionnaire de penser que la pénibilité de son métier reste largement sous-estimée. « Tous ces métiers d'accueil du public, où il faut de l'écoute, essayer de reformuler, d'orienter, ça vous pompe votre énergie. Ça demande de s'oublier soi. L'idée qu'on puisse nous augmenter notre temps de travail alors qu'on est déjà crevés à l'heure actuelle, c'est inenvisageable », souligne-t-elle. « Je ne sais pas encore combien de jours on perdrait, je sais qu'on me volerait mes cinq jours de repos d'ancienneté, et qu'au total ce sera entre sept et douze jours », déplore-t-elle, résolue à se battre pour empêcher cela. ●

« Des jours de repos pour le corps, mais aussi pour vivre »

Adèle Tellez
Jardinière à la Ville de Paris

Elle n'a pas encore beaucoup d'ancienneté dans le métier, mais la lutte n'attend pas : Adèle Tellez, 29 ans, est jardinière à la Ville de Paris depuis deux ans et déléguée CGT. « On fait la tonte, la taille, la plantation. C'est un travail physique, un travail qui engage tout notre corps », résume la fonctionnaire. En catégorie C, Adèle travaille 39 heures par semaine, commence ses journées à 7 h 30 et les termine à 15 h 18, parfois le dimanche, sans pause méridienne en ce moment, « pour cause de Covid ». Le tout, pour un salaire net de 1430 euros mensuels. « À partir de 50 ans, parfois moins, les collègues ont quasiment tous des tendinites, des maux de dos... Il y a énormément de maladies professionnelles dans notre métier », explique-t-elle. La seule compensation à ces conditions de travail pénibles et aux bas salaires de sa profession, ce sont les RTT et les congés accordés par la mairie de Paris : cinquante-cinq jours au total, qui risquent de se voir rabaissés à cause de la réforme du temps de travail décrétée par le gouvernement. « On risque de perdre huit jours!



SOULEVÉ

Tout le mouvement social est allé vers une réduction du temps de travail, aller à l'inverse de cela serait une régression historique », tacle la militante à l'adresse de la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui a jusqu'à maintenant opposé une fin de non-recevoir à l'intersyndicale CGT-Unsa-UCP-Supap-FSU-FO-CFTC. Si ces huit jours de repos paraissent d'autant plus nécessaires à la jardinière que ses conditions de travail sont physiquement pénibles, celle-ci se méfie de la propension de certains à enfermer

le débat dans ce cadre. « Ces huit jours, ce sont aussi des jours pour pouvoir profiter de nos familles, pour pouvoir vivre, tout simplement », estime-t-elle. L'idée que ces repos supplémentaires ne représenteraient qu'une forme de compensation légitime à l'usure des corps exclurait en outre les métiers administratifs ou les cadres. « Or, si notre mot d'ordre c'est "pas une minute de plus", cela s'applique à tout le monde », insiste-t-elle. ●

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR L. N.



SOULEVÉ